

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1842.

AMENDEMENT proposé par MM. DUMORTIER et collègues, à l'art. 2 du projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à ouvrir un emprunt de trente-trois millions cinq cent mille francs.

ART. 2. — 2°.

A l'exécution du raccordement des deux lignes en fer du Midi, jusqu'à concurrence de fr. 5,500,000.

B.-C. DUMORTIER.
G. DUMONT.
J. SIGART.
H. LANGE.
Aug. DUVIVIER.
A. DECHAMPS.
DU BUS aîné.
B^{on} DE SECUS.
P. TRENTESAUX.
SAVART.
B. DU BUS.